

# Assemblée municipale extraordinaire du lundi 15 mars 2010 à 20.00 heures dans le hall de la nouvelle école, rue du Collège 30A

## Présences :

<b>Bureau des assemblées</b>	Président : M. Bernard Gerber Secrétaire : M. Jean-Rodolphe Zürcher
<b>Conseil municipal</b>	Maire : --- Vice-maire : M. Daniel Jeanfavre Conseillers : MM. Jean-François Bühler, Guy Montavon, Marc Moser et René Rimaz <i>Excusés :</i> M. Paul-André Jeanfavre, maire (vacances) Mme Sylvia Hasler, conseillère municipale
<b>Invité</b>	M. Michel Lovis, bureau SD Ingenierie Jura SA à Moutier

Citoyens et citoyennes inscrits : 1'136

Citoyens et citoyennes présents : **16** (soit 1,41 %)

L'assemblée de ce jour a été régulièrement convoquée par publication dans la FODC no 6 du vendredi 12 février 2010 et sur le site Internet, par affichage public et par distribution des cartes à domicile.

## ORDRE DU JOUR :

- 1) Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 décembre 2009
- 2) Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 900'000.- pour la réfection de la partie nord de la rue de la Gare à Sombeval (depuis l'Eglise au pont de la Suze) comprenant :
  - les mesures d'élimination des eaux claires parasites
  - le réaménagement complet des réseaux souterrains (eau potable, éclairage public et autres infrastructures)
  - le réaménagement complet de la rue (fondation et revêtement)

## Ouverture :

Le Président reconnaît l'assemblée légalement constituée et la déclare ouverte. Il signale que M. Michel Lovis, représentant du bureau d'ingénieurs SD Ingenierie Jura SA à Moutier est présent en qualité de spécialiste pour répondre à d'éventuelles questions d'ordre technique. Les personnes qui n'ont pas le droit de vote (presse, etc) sont invitées à se placer de manière distincte à l'arrière de la salle.

## Scrutateurs :

M. Gérard Pécaut est nommé à l'unanimité par levée de mains.

## Procédure :

En l'absence de demande de modification, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité par levée de mains.

## **1. Procès-verbal de l'assemblée du 7 décembre 2009**

Le président des assemblées fait savoir que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7.12.2009 n'a fait l'objet d'aucune remarque, ni opposition. Il est donc approuvé.

**2. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 900'000.- pour la réfection de la partie nord de la rue de la Gare à Sombeval (depuis l'Eglise au pont de la Suze) comprenant :**

- **les mesures d'élimination d'eaux claires parasites**
- **le réaménagement complet des réseaux souterrains (eau potable, éclairage public et autres infrastructures)**
- **le réaménagement complet de la rue (fondation et revêtement)**



M. René Rimaz, conseiller municipal, se charge de présenter ce point.

En introduction, il rappelle qu'au terme de sa présentation, M. M. Lovis du bureau SD sera à disposition pour donner des renseignements pointus d'ordre technique et que M. Marc Moser, conseiller en charge du dicastère des finances, sera en mesure de renseigner sur les aspects financiers.

M. R. Rimaz fait savoir que le projet prévoit les mesures suivantes :

- > Elimination des eaux claires parasites (ECP).
- > Réaménagement complet du réseau souterrain et des fondations de la route avec mise en place d'un nouveau revêtement bitumeux.
  - Eau potable
  - Eclairage public
  - Aménagement d'une conduite d'eau depuis la fontaine devant la Clef jusqu'à la fontaine de la place de Sombeval (eau de source)
  - Réfection totale du coffre et du revêtement bitumeux de la route.

**Pourquoi :**

Les eaux claires parasites (eau de source, eaux claires provenant de drainages agricoles, fontaines, conduites de drainages de bâtiments, infiltration dans les canalisations pas étanches, etc.) doivent être séparées des eaux usées. Celles-ci diminuent l'efficacité de la STEP (station d'épuration), augmentent les coûts d'exploitation et accroissent les charges polluantes rejetées. Avec 79% environ d'eaux claires parasites estimées, la situation de la STEP de Sonceboz est alarmante.

Les travaux déjà réalisés ont permis de réduire de 30% les ECP à la STEP de Sonceboz. La réalisation des nouvelles mesures prioritaires dans l'ensemble du bassin versant, soit de Cormoret à Sonceboz-Sombeval, doivent permettre une réduction de 30% supplémentaire du débit des ECP.

**Elimination des ECP du secteur :**

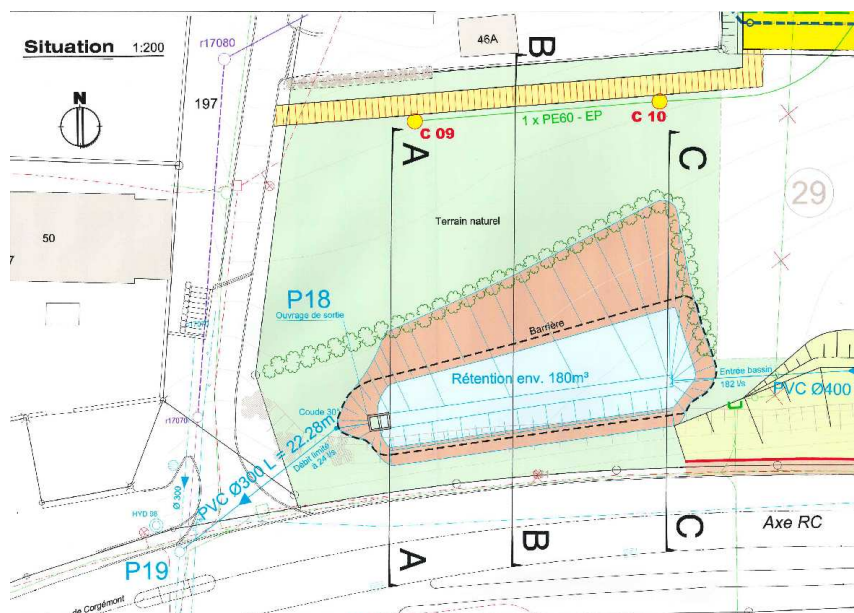
- Evacuation des ECP saisonnières provenant de la chambre r17070
- Evacuation des ECP provenant des fontaines en face de la Clef
- Evacuation des ECP provenant de la fontaine sur la place Sombeval

## Evacuation des ECP provenant du quartier de l'Eglise

La conduite d'eau mixte actuelle sera utilisée pour l'évacuation des ECP vers la Suze. Un nouveau tronçon sera construit depuis la chambre no 17030 en direction de la rivière (en partie sur la parcelle de M. Jean-Pierre Bourquin).

Cette canalisation pour ECP sera aussi utilisée pour l'évacuation des eaux claires du nouveau lotissement Fin-des-Crêts Ouest, partie supérieure et ouest (eau de pluie, drainages et eau de surface des routes etc.).

Une nouvelle conduite pour l'évacuation des eaux usées sera aménagée sur l'ensemble du tracé. L'immeuble no 46 de la rue du Collège (Henri Sylvant) sera mis en système séparatif.



Un bassin de rétention sera créé au bas du nouveau périmètre de Fin des Crêts Ouest pour que l'eau de surface récoltée dans le secteur ne s'écoule que très lentement vers la Suze.

### **Eau potable :**

Du fait de ces travaux importants, le conseil communal a décidé le remplacement de la conduite d'eau potable depuis le restaurant de la Clef jusqu'au sud du pont de la Suze.

Le choix du matériel a été fait en fonction des courants électriques (nombreux dans le secteur avec forte corrosion des tuyaux en fonte grise existants). Nouveaux tuyaux en fonte avec revêtement intérieur et extérieur en béton. Ce genre de tuyaux a déjà été installé lors des dernières réfections de rues à Sonceboz-Sombeval, rue Neuve, Rosselet-Challandes, rue de l'Envers et rue du Droit.

### **Eclairage public :**

Le secteur concerné est l'un des derniers au village à être encore aérien. Le conseil communal a décidé le remplacement des candélabres existants (poteaux en bois) par des candélabres métalliques avec ampoules à basse tension.

### **Alimentation de la fontaine du bas du village :**

Afin d'économiser, (achat d'eau au SESTER) un tuyau en polyéthylène d'un diamètre de 40 m/m sera tiré depuis la fontaine de la Clef (déjà alimentée par une source) jusqu'à la fontaine susmentionnée. A noter que les travaux d'alimentation sont déjà en partie réalisés sur la place de Sombeval.

### **Aménagement de la surface routière :**

Le conseil communal, avec l'accord de la CPS (Commission de la protection des sites et du SMH (Service des monuments historiques) a décidé la suppression des pavés existants, ceci par mesure d'économie.

La plus value pour la mise en place de nouveaux pavés aurait été de **CHF 83'235.05**.  
 Actuellement, avec le passage d'engins agricoles toujours plus lourds et de camions de fort tonnage, le coffre de la route n'est plus du tout adapté à ce genre de trafic.



#### **Travaux de raccordement des installations privées :**

Les travaux de raccordement des installations privées (eau potable, eau claire pour les bâtiments en système séparatif et eaux usées) seront pris en charge dans le cadre du projet :

- de la vanne sur la route jusqu'à environ 50 cm sur les parcelles privées pour l'eau potable et pour les eaux usées et claires, des conduites principales jusqu'à environ 50 cm à l'intérieur des parcelles privées.

#### **Coût des travaux :**

	<b>Chaussée</b>	<b>Eaux usées et pluviales</b>	<b>Eau potable</b>	<b>Totaux</b>
<b>Total brut</b>	385'441.00	199'745.00	207'560.00	792'746.00
<b>TVA 7.6%</b>	29'293.50	15'180.60	15'774.65	60'248.75
<b>Total TTC</b>	414'734.50	214'925.60	223'334.65	<b>852'994.75</b>

Selon l'OED, nous allons avoir droit à une subvention estimée à CHF 101'500.- selon calculs du PGEE pour l'élimination des eaux claires parasites.

Pour conclure, M. R. Rimaz déclare que le conseil communal recommande aux ayants droit d'accepter le crédit proposé. Afin de disposer d'une marge de sécurité, il recommande l'acceptation d'un crédit d'engagement de CHF 900'000.-

Le président ouvre les débats.

*M. Fritz Schnegg* désire savoir si ces travaux projetés ont un lien avec la rue Crétat à Sombeval.

*M. René Rimaz* répond que non. On se contentera de procéder à un raccordement adéquat des deux rues et de connecter les réseaux souterrains.

*Mme Silvia Fankhauser* souhaite savoir si une mise à niveau de la route est prévue vers l'affaissement à l'emplacement de la vanne.

*M. René Rimaz* répond par l'affirmative.

